



## **Recommandations de la Coalition québécoise du bois**

dans le cadre de la consultation publique sur le projet de

*Règlement relatif aux appareils à combustibles solides,*

Commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion  
des infrastructures et l'environnement de la Ville de Montréal

**Mars 2009**

676, avenue de Ecrouxville,  
Laval H5C  
Coalition Québécoise du Bois  
T. 418 853 5011

☎ 514 510 7433  
info@coalitionbois.org  
www.coalitionbois.org

La Coalition québécoise du bois tient d'abord à souligner l'excellence des présentations faites par les spécialistes durant la séance d'information. La qualité de tout débat dépend de la qualité de l'information dont disposent les parties. Les poêles non performants sont au cœur d'un phénomène de pollution qu'il faut solutionner. La clarté des faits est indispensable.

Le règlement concernant l'élimination de poêles domestiques au bois et leur remplacement par soit des feux aux granules, soit des feux au gaz naturel reçoit l'appui de la Coalition. Nous aimerions cependant apporter quelques recommandations concernant la biomasse en général et son utilisation sur un plan plus large. La Coalition représente des intérêts variés, comme nos documents en annexe permettent de le constater. Dans ce sens, il nous apparaît utile d'apporter les précisions suivantes.

Nous incitons donc la ville à une certaine dose de prudence dans l'ensemble de sa réglementation sur la combustion de biomasse. Certains chiffres utilisés lors des présentations des spécialistes laissent également une zone de doute sur les chiffres actuels. Les standards de l'EPA, par exemple, datent de plusieurs années (1988) et l'étude sur les émissions à Rivières-des-Prairies date de 2001 avec des données 1998-1999.

De plus, on ne peut s'empêcher de penser que les émissions relevées à la pointe Est de l'île en hiver sont jusqu'à un certain degré des émissions provenant de Laval ou même peut-être de la Rive-Sud. Une partie des émissions relevées sur l'île de Montréal provient de la grande région de Montréal en quelque sorte. Ne réglementer que sur l'île n'aura qu'un effet limité si le reste de la couronne ne réglemente pas ou met en place des normes inférieures à celles proposées par la Ville de Montréal.

Cela dit, ce constat nous amène à notre première recommandation :

**La Coalition québécoise du bois incite toutes les administrations concernées par l'utilisation de poêles à bois non performants à harmoniser leur réglementation.**

Toute réglementation visant l'élimination d'appareils polluants, mais acquis dans un cadre légal, doit être dotée d'incitatifs visant à stimuler l'action des parties visées :

**La Coalition recommande qu'en collaboration avec toutes les autorités gouvernementales concernées, l'administration de la ville de Montréal, ainsi que les administrations membres de la Communauté métropolitaine de Montréal, se consultent afin de mettre en place un programme de rachat ou de remplacement des appareils ne répondant pas aux normes visées par le règlement proposé.**

Un tel programme serait plus équitable à la longue puisqu'il viserait l'agglomération et permettrait d'obtenir à long terme des résultats équitables pour tous. Nous croyons que l'Agence de l'efficacité énergétique et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune devraient être mis à contribution.

**Dans cet esprit, la Coalition appuie fortement la campagne de sensibilisation proposée.** Nous croyons que sans un équilibre entre sensibilisation et renforcement réglementaire, il y a peu de chance qu'un programme aussi ambitieux atteigne ses objectifs.

**La Coalition désire apporter quelques mises en garde concernant la biomasse en général.**

L'exclusion des *poêles de masse* dits finlandais en plus des poêles à granules et des feux au gaz nous semble souhaitable. Ces appareils à combustion intense et très performants sont reconnus dans toute l'Europe et, dans certains cas, ils sont les seuls permis en plus des poêles à granules. D'autre part ces appareils ne peuvent être installés que par des ouvriers spécialisés. Les feux au gaz naturel sont quant à eux considérés comme étant une partie du problème des changements climatiques et rarement comme une alternative moins polluante.

Nous aimerions finalement souligner que le gouvernement du Québec encourage, dans le cadre de sa politique énergétique, la conversion à la biomasse lorsqu'il s'agit de remplacer des sources plus polluantes comme le chauffage avec des chaudières au mazout. Dans cette optique, on pourrait parfaitement voir certaines industries ou institutions de l'île de Montréal, vouloir opter pour la biomasse dans des fournaies à haute efficacité, comme c'est déjà le cas dans plusieurs municipalités au Québec. **Le présent règlement sur les appareils domestiques à combustion ne devrait pas servir de précédent qui empêcherait la conversion éventuelle de fournaies commerciales et industrielles vers une énergie locale et nettement moins polluante qu'est la biomasse.**

La Coalition a pour mandat la promotion de l'utilisation du bois accrue en deuxième et troisième transformation. Nous visons à réduire l'importation de produits polluants issus de processus énergivores. La Coalition travaille à la revalorisation du bois dans notre culture. Le plastique, le métal et toute une série de produits à base de pétrole ont un bilan énergétique très lourd comparativement au bois qui est une ressource renouvelable. Le remplacement d'appareils non performants à base d'hydrocarbures est au cœur de nos soucis. La réduction des GES passe par plusieurs solutions alternatives, incluant une utilisation efficace de la biomasse en mode commercial et industriel.

Nous appuyons le présent règlement, mais demandons à la Ville de s'assurer de ne pas nuire à des secteurs qui ont besoin de modernisation. Le bois, et ses dérivés, est un produit d'avenir, il ne faudrait pas perdre de vue ses avantages environnementaux considérables et le problème d'appareils polluants en zone urbaine qu'une modernisation des appareils peut apporter.



## **LA MISSION**

Le secteur forestier est à la croisée des chemins. Mais il reste à déterminer si la crise qu'elle traverse est terminale ou si elle représente en réalité une opportunité unique pour réinventer notre culture du bois. Au-delà des difficultés immédiates de l'industrie, il y a tout un secteur de la transformation de deuxième et troisième génération qui est dynamique mais largement méconnu. La Coalition québécoise du bois a pour mission de renouer le contact entre l'arbre et le citoyen, entre l'artisan forestier, le fournisseur de produits transformés du bois et le consommateur local, entre la forêt source de multiples bienfaits environnementaux et la culture bois du citoyen.

## **LES OBJECTIFS**

L'industrie du bois dépend fortement de sa capacité d'exportation. Une part importante de nos produits forestiers traverse la frontière vers les États-Unis. Or, comme nous le savons tous, le secteur de la construction domiciliaire américain traverse la pire crise de son histoire. La perte de ce marché risque de durer plusieurs années. Par contre, si on y regarde de près, le marché local du bois est limité et subit une compétition accrue des produits d'importation. Mais cette invasion a un prix pour les régions ressources. L'état de dégradation des forêts du sud-est asiatique et d'Amérique latine ne cesse d'empirer et, tôt ou tard, nous devons développer notre propre marché interne afin de nous mettre à l'abri des fluctuations des marchés extérieurs.

La Coalition québécoise du bois œuvre à stimuler cette vision des produits locaux du bois. Il y a dans notre propre cour des marchés à conquérir. La construction domiciliaire utilise déjà beaucoup le bois de charpente, mais le secteur institutionnel, le monde de la PME et le petit industriel penchent, par méconnaissance pour des produits comme le béton et l'acier, qui ont une empreinte environnementale plus importante que le bois et qui, en bout de ligne, coûtent plus cher que le bois d'origine

locale. La Coalition a donc pour objectif de permettre au Québec de renouer avec sa culture du bois, de penser bois d'abord. Elle travaille à la promotion d'un matériau noble, écologique, renouvelable et profondément lié à notre culture.

## **LES ACTEURS**

Plusieurs organismes importants ont décidé d'appuyer la démarche de la Coalition. Dès le départ, la Coalition a reçu l'appui de la FTQ, de la CSN, de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec, d'Équiterre, de Nature Québec, du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, de l'Ordre des architectes, de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, du Groupe Pomerleau, des représentants des élus régionaux, de l'Université Laval ainsi que d'autres importants donneurs d'ordres.

Tous les membres s'engagent aux termes de la Charte en plus de soumettre leurs propres engagements. La Coalition est basée sur la collaboration, l'entraide et le concret.

## **LES AVANTAGES D'ÊTRE MEMBRE**

Le virage bois entamé, on peut constater un réel dynamisme dans le secteur de la transformation du bois se dessine. Les industries, petites et grandes, ne se laissent pas abattre par la crise que vit l'industrie forestière. Le rassemblement mis en place par la Coalition permet de joindre nos forces et de partager les compétences. CECOBOIS et FPInnovations-Forintek apportent le support en termes de recherche et d'études techniques. Le dynamisme des membres, comme celui des syndicats, permet de sensibiliser ceux et celles qui travaillent sur le terrain. Plusieurs municipalités se sont référées à la Charte et à la résolution type affichée sur le site Internet de CECOBOIS afin de mettre leur municipalité ou leur région en mode bois. Par la mise sur pied d'un site Internet, la Coalition permettra aux membres d'échanger, stimulera les échanges entre professionnels de la construction et donnera accès au public et aux médias à la dynamique bois.

## **LES AVANTAGES DU BOIS**

La Coalition a pour but de faire valoir les avantages multiples du bois : la polyvalence du matériau, ses qualités structurelles et son important avantage environnemental sur des matériaux comme le béton et l'acier. Le bois, comme partie intégrante de notre paysage, est un matériau local et nous disposons de par ce fait de la main-d'œuvre qualifiée et de tous les appuis techniques nécessaires au développement des techniques les plus modernes d'utilisation des différentes essences de bois. Le matériau bois est moderne, synonyme d'innovation et de créativité, il est doté d'avantages environnementaux uniques.

## **LA CULTURE DU BOIS**

La Coalition se donne ainsi comme mission de faire en soi que le Québec renoue avec SA culture du bois. Le réflexe bois fait défaut quand un hôtel de ville tout neuf dans une région où plusieurs milliers de personnes vivent de l'industrie de la transformation du bois, est tout béton, acier ou plastique ou quand le tapis synthétique est choisi au lieu du bois noble qui pousse à quelques kilomètres.

Dans ce sens nous devons penser bois, nous devons voir bois, nous devons être bois !